



Luxembourg, le 21 juin 2022
(OR. en)

10345/22

SUSTDEV 110
ONU 85
EDUC 251
DEVGEN 124
ENV 622
AG 68

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	21 juin 2022
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9992/22
Objet:	Le rôle transformateur de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale en tant qu'instrument essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) - Conclusions du Conseil (21 juin 2022)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rôle transformateur de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale en tant qu'instrument essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil lors de sa 3885^e session, tenue le 21 juin 2022.

Conclusions du Conseil sur le rôle transformateur de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale en tant qu'instrument essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Réaffirme que l'Union européenne (UE) et ses États membres restent fermement attachés à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), ainsi que d'autres accords et instruments multilatéraux majeurs, y compris l'accord de Paris sur le changement climatique, le programme d'action d'Addis-Abeba, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la convention sur la diversité biologique, qui continuent de guider leurs actions, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Ils sont au cœur de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et du consensus européen pour le développement.
2. Rappelle ses conclusions de juin 2017 intitulées "Un avenir européen durable: la réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030", ses conclusions d'avril 2019 "Vers une Union toujours plus durable à l'horizon 2030", ses conclusions de décembre 2019 "Mettre en place une Europe durable d'ici à 2030 - progrès réalisés à ce jour et prochaines étapes", ses conclusions de juin 2021 "Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 - reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19", les conclusions du Conseil européen d'octobre 2018 ainsi que le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), et réaffirme les engagements qui y figurent.

3. Souligne, en outre, que poursuivre collectivement l'ODD 4 constitue une priorité, et qu'un accès universel, équitable et inclusif à une éducation et à une formation de qualité et à des environnements d'apprentissage sûrs est fondamental, y compris dans les situations d'urgence et de crise, pour tous les enfants et les jeunes, notamment les filles et les femmes, ainsi que les personnes les plus vulnérables et marginalisées en raison de la pauvreté, du déplacement ou de la maladie, car cela contribue à renforcer le socle du développement durable, à réduire les inégalités, dont les inégalités entre les hommes et les femmes, et à combler la fracture numérique; exprime, dans ce contexte, sa préoccupation quant aux perturbations engendrées par la pandémie dans le domaine de l'éducation, et insiste sur l'importance de mettre en place des systèmes éducatifs résilients offrant des infrastructures et ressources adéquates.
4. Insiste sur le fait que s'assurer un soutien et un engagement plus larges de la part des citoyens de l'UE est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du programme 2030 par l'Union et ses États membres; insiste, à ce titre, sur l'importance de veiller à ce que les individus soient dotés comme il se doit de compétences (connaissances, capacités, attitudes et valeurs) leur permettant de réfléchir à leurs rôles, d'opérer des choix en connaissance de cause et de devenir des acteurs du changement, tant individuellement que collectivement, afin de développer des sociétés durables, inclusives et prospères.
5. Estime que l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale offre un potentiel de transformation considérable pour nos sociétés, notre bien-être, nos économies et nos modes de consommation, et qu'elle est donc indispensable pour parvenir à une UE et un monde plus durables; fait valoir, à cet égard, qu'elle tient un rôle crucial dans la réalisation du programme 2030 dans son ensemble, étant donné qu'elle fait partie intégrante de l'ODD 4, qu'elle est un catalyseur essentiel de tous les autres objectifs de développement durable et qu'elle est un moteur d'innovation, de reprise, de résilience et d'action transformatrice.
6. Se déclare pleinement attaché à la réalisation de l'objectif 4.7 et reconnaît l'importance des travaux menés par l'UNESCO au titre du cadre d'action "Éducation 2030" et de la déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable, notamment la feuille de route sur l'éducation au développement durable, la CEE-ONU dans le contexte de sa stratégie pour l'éducation en vue du développement durable et de son cadre d'action actualisé, et le Conseil de l'Europe, y compris le Centre Nord-Sud, par le biais d'instruments tels que le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie; rappelle les objectifs de la déclaration de Maastricht sur l'éducation globale et les conclusions du Conseil sur l'éducation au développement durable de décembre 2010, qui constituent la base de l'élaboration des présentes conclusions.

7. Prend acte de la dynamique positive en cours dans le domaine de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale en Europe, et souligne en particulier les conclusions du Conseil du 5 avril 2022 intitulées "Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement afin de protéger l'environnement" et la recommandation du 16 juin 2022 sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable", qui couvrent des domaines clés de l'éducation au développement durable et insistent sur la nécessité de doter les apprenants des connaissances, des capacités, des attitudes et des valeurs nécessaires pour faire face à des défis complexes tels que le changement climatique et devenir des acteurs du changement en tant que citoyens du monde responsables; dans ce contexte, se félicite également du processus devant aboutir à l'élaboration d'une nouvelle déclaration européenne sur l'éducation globale à l'horizon 2050 sous l'égide du Global Education Network Europe (GENE), qui devrait être prête en novembre 2022.
8. Estime que les concepts d'"apprentissage au service de la durabilité environnementale", d'"apprentissage au service de la transition écologique", d'"éducation et de sensibilisation aux problèmes de développement", d'"éducation (à la citoyenneté) mondiale", d'"éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationales" font tous partie intégrante de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale en ce qu'ils promeuvent le développement et les modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité de genre, et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, tout en favorisant la protection de l'environnement et de la diversité biologique, une culture de la solidarité, de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable; reconnaît à ce titre leur contribution à la réalisation de l'objectif 4. 7, ainsi que des objectifs 12.8 et 13.3 du programme 2030, tout en reconnaissant également la diversité des modèles d'éducation aux niveaux national, régional et local.
9. Estime que l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale devrait aborder, de manière équilibrée et intégrée, les trois volets fondamentaux - économique, social et environnemental - du développement durable en mettant particulièrement l'accent sur l'interconnexion des objectifs de développement durable et leurs synergies, et souligne que les questions transversales du programme 2030, notamment la bonne gouvernance, l'état de droit, la démocratie et des institutions efficaces et responsables, ainsi que l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, devraient être prises en compte en tant que telles dans l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale; le caractère global de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale contribue au développement de compétences transversales clés chez les apprenants.

10. Estime également que l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale devrait être intégrée, le cas échéant, comme un ensemble de valeurs et de principes fondamentaux présentant une pertinence transversale à tous les niveaux de l'enseignement formel et non formel et de l'apprentissage informel et dans toutes les matières, principalement dans le but de mettre l'accent sur la sensibilisation, l'esprit critique, l'innovation, la capacité à faire face aux changements futurs et la responsabilité à l'égard des générations futures dans une perspective à long terme, comme cela est prévu dans *GreenComp*, le nouveau cadre européen des compétences en matière de durabilité.
11. Insiste sur le fait que l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale fait partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie et souligne à ce titre la contribution que l'apprentissage non formel et informel peuvent y apporter et que les institutions culturelles, y compris les médias, les musées et les bibliothèques, ainsi que les autorités et les collectivités locales, la société civile et les employeurs, ont tous un rôle décisif à jouer dans ce sens.
12. Souligne que le développement de compétences liées aux questions de durabilité chez les fonctionnaires est une étape clé pour renforcer les capacités des administrations publiques à mettre en oeuvre le Programme 2030, poursuivre l'intégration des ODD dans les politiques publiques et veiller à la cohérence des politiques.
13. Est conscient de la nécessité d'exploiter et de pleinement utiliser le potentiel des technologies numériques, y compris de l'intelligence artificielle, au bénéfice de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, par exemple en s'appuyant sur des ressources pédagogiques libres, la science ouverte et des outils et infrastructures d'apprentissage électronique, tout en sachant qu'il convient de réduire l'impact environnemental des technologies numériques, de pleinement respecter et protéger les droits de l'homme et de favoriser le bien-être numérique et réduire la fracture numérique.
14. Insiste sur le fait que les efforts consentis pour développer l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale doivent viser à toucher tous les publics, notamment les jeunes, les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, ainsi que les personnes vivant dans des zones reculées et rurales, à garantir l'égalité des sexes et l'absence de discrimination et à combler les écarts internationaux, nationaux et générationnels.

15. Souligne l'importance d'aborder la sensibilisation et l'éducation au développement durable en adoptant une perspective mondiale, afin de mettre en relief l'interconnexion des grands défis contemporains et de favoriser l'émergence de citoyens du monde actifs qui défendent la justice mondiale en luttant contre les inégalités dans le monde.
16. Se félicite des progrès significatifs accomplis dans l'UE en ce qui concerne l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, y compris l'enrichissement de l'offre à tous les niveaux dans les États membres, le renforcement de la coopération entre les ministères et les organismes nationaux, la mise au point de canaux et d'outils appropriés pour faciliter le développement de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, et l'amélioration de la coordination aux niveaux régional, national et européen.
17. Invite les États membres, le cas échéant, selon leur situation nationale:
 - a) à intensifier et à renforcer l'élaboration d'approches nationales stratégiques cohérentes, inclusives et coordonnées, ainsi que de d'autres initiatives en faveur de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs, conformément à la cible 4.7 des ODD. À mettre à jour les politiques existantes, eu égard en particulier aux dernières évolutions scientifiques, à renforcer le soutien apporté aux divers acteurs impliqués dans l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs, et à appuyer et développer des synergies et la coopération entre les établissements d'enseignement formel et non formel;
 - b) à faciliter les initiatives interministérielles, interagences et multipartites, conformément à une approche mobilisant le gouvernement et la société dans leur ensemble;
 - c) à approfondir la coopération entre les États membres dans le domaine de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, en facilitant la poursuite du partage des bonnes pratiques et de leur exploitation, y compris en s'appuyant sur le GENE;
 - d) à inviter les jeunes qui sont engagés de manière constante et importante en faveur des questions de durabilité, à participer activement, en tant que co-créateurs, à l'élaboration des politiques et des programmes éducatifs.

18. Invite la Commission européenne à continuer de soutenir l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs, y compris l'apprentissage au service de la durabilité environnementale, en s'appuyant notamment sur le programme Erasmus+, les initiatives de l'Équipe Europe, le programme LIFE et le programme pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR). À ce propos, invite la Commission à poursuivre sa réflexion au sujet de l'élargissement de l'accès aux financements DEAR en vue du renforcement de l'impact du programme.
19. Invite la Commission et les États membres, selon une approche Équipe Europe de l'appui à une reprise durable allant dans le sens des ODD, à renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs, y compris l'apprentissage au service de la durabilité environnementale, avec les pays tiers et les organisations et organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et la CEE-ONU, à promouvoir l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans des instances et événements multilatéraux, en particulier au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et au G20, en accord avec le rôle fondamental attribué à l'éducation au développement durable dans la déclaration de Rome des dirigeants du G20, et à appuyer le renforcement des liens entre l'UNESCO et l'ECOSOC, ainsi que l'intégration transversale de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans les activités du système des Nations unies. À cet égard, le sommet sur la transformation de l'éducation, une initiative importante prévue dans *Notre Programme commun* qui sera organisée par le secrétaire général de l'ONU en septembre 2022, est une occasion majeure de renforcer l'engagement mondial en faveur de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, et devrait mettre en avant le rôle central de l'éducation dans la réalisation de l'ensemble du Programme 2030.
20. Se félicite que l'apprentissage au service de la durabilité et la nécessité de la prise en compte des objectifs généraux de transition écologique et numérique par les secteurs de l'enseignement et de la formation soient intégrées aux politiques de l'UE et aux communications de la Commission qui sont décisives et porteuses de changement, telles que le nouveau Bauhaus européen, Erasmus+, la stratégie européenne en matière de compétences, la stratégie européenne en faveur des universités et l'espace européen de l'éducation, et invite la Commission à continuer d'intégrer l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs dans tous les domaines d'action pertinents.

21. Invite la Commission et les États membres, dans le cadre d'une approche Équipe Europe, à suivre les avancées de l'UE concernant l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs, afin de veiller à une amélioration continue de la mise en oeuvre qui ne laisse personne de côté, de mettre en place des systèmes d'évaluation en utilisant le cas échéant les outils de suivi existants, tout en évitant les doubles emplois et le foisonnement de rapports, et d'approfondir les recherches sur l'évaluation. Invite également la Commission à continuer de promouvoir de manière cohérente et systématique l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale et les programmes y relatifs, conformément à la cible 4.7 des ODD, notamment en soutenant la mise en oeuvre de la recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable, et à étudier les possibilités d'inclure des indicateurs pour la cible 4.7 dans les ensembles d'indicateurs de l'UE liés aux ODD et à l'éducation.
22. Soutient pleinement le nouveau processus d'élaboration d'une nouvelle déclaration européenne sur l'éducation globale en Europe à l'horizon 2050, qui s'appuiera sur les progrès accomplis et contribuera à renforcer l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans l'UE.
-